



Débat d'orientation budgétaire 2017

- Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.
- L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015, ainsi que le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, ont voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

DOB

- rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires
- présentation des engagements pluriannuels envisagés
- présentation de l'évolution des taux de fiscalité locale
- présentation de la structure et la gestion de la dette
- présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel
- transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre
- faire l'objet d'une publication

La Loi de finances 2017

- Transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales : de 99,4 Mds € (- 0,6 % par rapport à 2016)
- Dotations de l'Etat : 63 Mds € (- 3,5 % par rapport à 2016)
- dont dotation globale de fonctionnement (DGF) : 30,892 Mds € (- 2,33 Mds €, contre - 3,67 Mds € les deux années précédentes)
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : + 0,4 % (contre + 1 % en 2016)
- Taux de minoration des allocations compensatrices : - 39 % (contre - 15 % en 2016)
- Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP): - 8 %
- Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) : 1,2 Mds € (contre 1 Mds € en 2016)
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 1 Mds € en 2017 (identique à 2016, 0,78 Mds € en 2015).

Projection fin 2016

- Une diminution des DRF par rapport aux crédits votés pour 2016:
 - Chapitre 011 Charges à caractère général : - 241 000 €
 - Chapitre 012 Charges de personnel : - 79 000 €
 - Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : - 29 000 €
 - Chapitre 66 Charges financières : - 13 000 €
 - Chapitre 67 Charges exceptionnelles : - 146 000 €
 - Chapitre 022 Dépenses imprévues - 600 000 €

Soit au total, un écart de 1 108 000 €

- Une hausse des RRF par rapport aux crédits votés pour 2016
 - Chapitre 013 Atténuation de charges : + 12 000 €
 - Chapitre 70 Prestation de services: + 106 000 €
 - Chapitre 73 Impôts et taxes: + 155 000 €
 - Chapitre 74 Dotations et participations : + 276 000 €
 - Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : + 62 000 €
 - Chapitre 77 Produits exceptionnels : + 30 000 €

Soit au total, un écart de 641 000 €

Clôture 2016

Section de fonctionnement

excédent de fonctionnement 2016 : 1,1 M€,

+ excédent cumulé des exercices précédents : 2,8 M€.

= excédent de fonctionnement de 3,9 M€

- affecté en partie à la section d'investissement (couverture du besoin de financement)
- solde réinjecté en section de fonctionnement au budget 2017.

Section d'investissement

Déficit d'investissement 2016 : 320 K€

excédent cumulé des exercices précédents : 238 K€

= déficit d'investissement de 82 K€

Restes à réaliser estimés à 357 000 €.

Les objectifs 2017

- Equilibrer la section de fonctionnement en couvrant les charges nouvelles par des recettes nouvelles
- Dégager de l'autofinancement de la section de fonctionnement pour financer en partie les investissements
- Dégager un excédent en fin d'année pour couvrir les dépenses nouvelles prévues en 2018

LES PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2017

DGF : réduction de moitié de l'effort demandé aux communes, mais modification du seuil de l'écrêtement : Triel pénalisée → - **225 000 €**

Sortie du dispositif du FDPTP → - **160 000 €**

FPIC : Dépend de la contribution demandée aux EPCI : prévision à 200 000 € → + **102 000 €**

Pénalité Duflot : 85 000 € de prévu → - **60 000 €** par rapport à 2016 du fait de la surcharge foncière de 100 000 € versée en 2015

Surcharge foncière : 145 000 € est prévue en 2017, soit **5 000 €** de plus qu'en 2016

Masse salariale : + **214 000 €** par rapport au réalisé 2016, en prenant en compte la nouvelle assurance du personnel dont le coût est supérieur de 173 K€

Attribution de compensation à verser à la CU est provisionnée à hauteur de 2,2 M€, contre 618 K€ versés en 2016, soit **1,571 M€** en plus en 2017

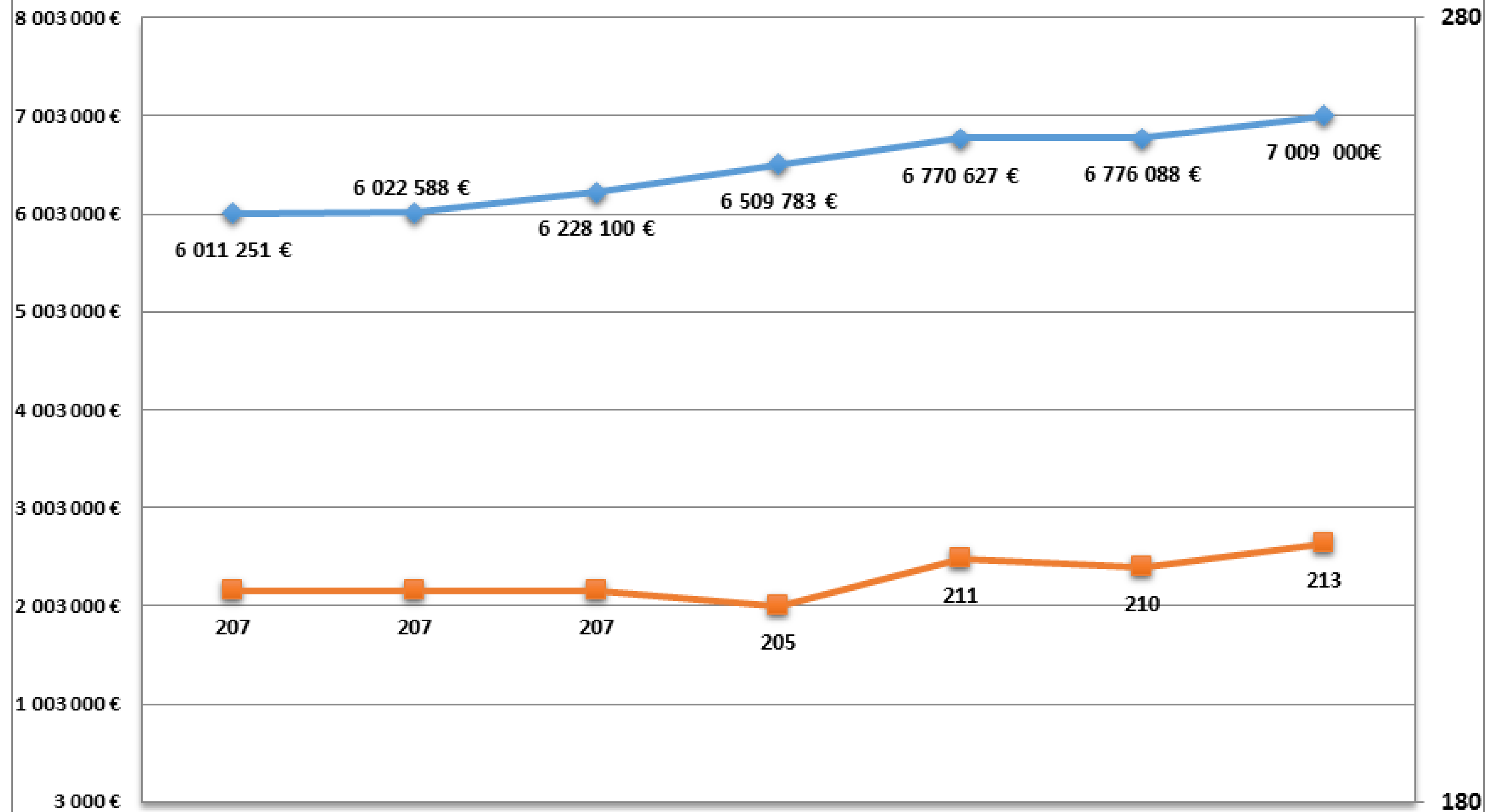
Précision sur l'attribution de compensation

Depuis le 1^{er} janvier 2016, fusion de la CA2RS avec d'autres EPCI pour devenir la CU Grand Paris Seine et Oise.

Les conséquences sur le montant de l'attribution de compensation :

- Intégration de la participation au SDIS (+ 359 K€)
 - Déduction des frais liés aux transports occasionnels (- 134 K€)
 - Intégration du pacte fiscal (+ 583 K€)
 - Recalcul du transfert voirie (+ 400 K€)
- ➔ Une AC provisoire 2017 de plus de - 1 605 K€, contre - 393 K€ en 2015
- ➔ + 583 K€ pour le pacte fiscal 2016 non versé (inscrits en dépenses imprévues)
- ➔ **LA CU DEMANDE DE LUI VERSER PRES DE 2,2 M€ EN 2017**

Les charges de personnel : Evolution masse salariale / effectifs



	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
◆ Masse salariale	6 011 251 €	6 022 588 €	6 228 100 €	6 509 783 €	6 770 627 €	6 776 088 €	€7 009 000
■ Effectifs	207	207	207	205	211	210	213

LES CHARGES DE PERSONNEL

	2015	2016	2017	2018
Budget	7 027 000 €	7 088 378 €	7 223 222 €	7 338 000 €
% évolution	3,64 %	0,87 %	1,90 %	1,59 %
Compte administratif	6 776 087€	7 009 423 €		

Réalisé 2016: 7 M€ (+ 3,4 % par rapport à 2015)
99 % du budget voté a été dépensé

Prévision 2017 : 7,223 M€

Prévisionnel 2017 / réalisé 2016 : + 3,1 % (+214 K€)

Prévisionnel 2017 / budget 2016 : + 1,9 % (+ 135 K€)

Assurance du personnel : 173 K€

LES IMPOTS ET TAXES

Evolution des bases fiscales

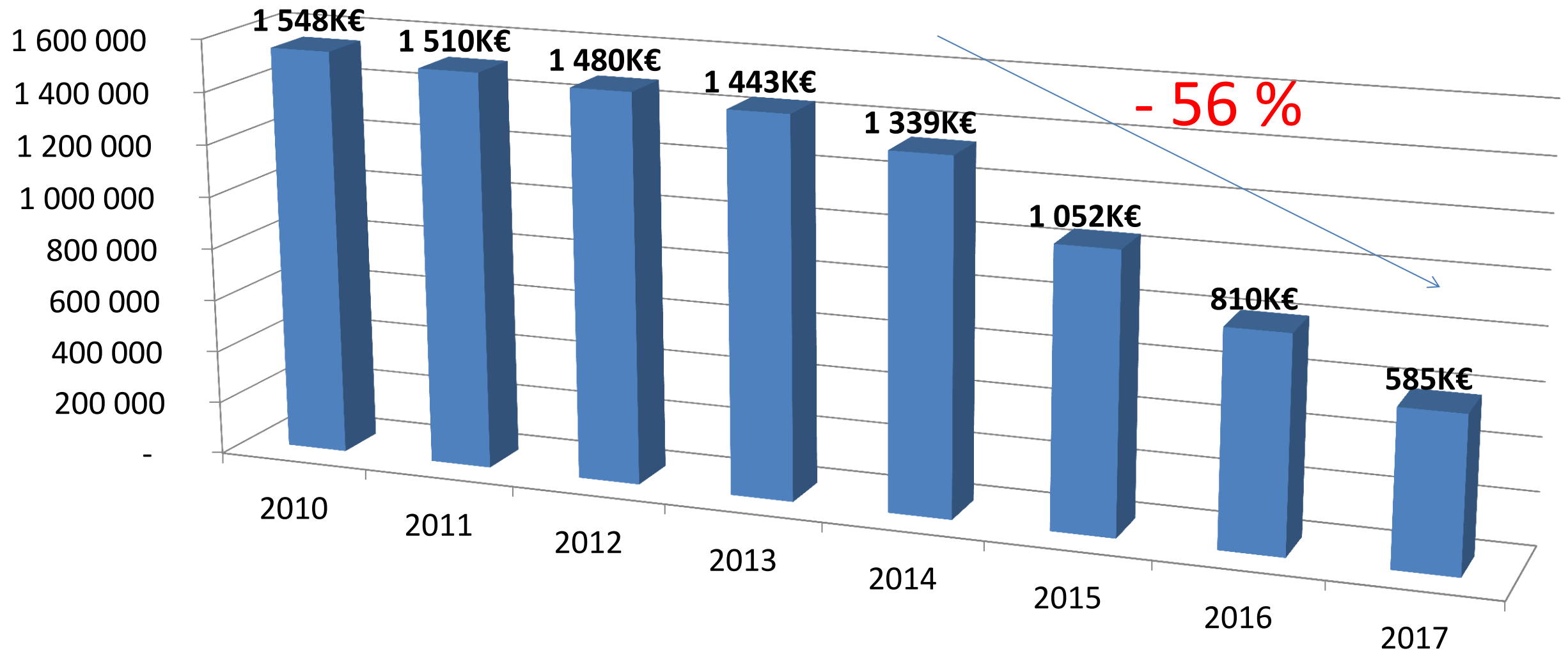
Bases fiscales	2015	2016	Evolution
TH	23 981 173	24 340 000	1,50%
TF	18 082 439	18 269 000	1,03%
TFNB	99 638	100 900	1,27%

Evolution des taux et du produit fiscal

	Taux 2015 et 2016	produit 2015	produit 2016	Evolution
TH	18,24	4 374 166	4 439 616	1,50%
TF	20,32	3 674 352	3 712 261	1,03%
TFNB	109,32	108 924	110 304	1,27%
Produit fiscal		8 157 442	8 262 181	1,28%

- Etat 1259 non reçu.
- Evolution valeur locative cadastrale : + 0,4 %
- Droits de mutation estimés à 450 000 €
- Taxe sur l'électricité estimée à 220 000 €

IMPACT DES MESURES DE L'ETAT SUR LA DGF DE TRIEL SUR SEINE



Les marges de manoeuvre en section d'investissement

Pour financer les investissements :

- L'autofinancement : 1,9 M€ (contre 2,6 M€ en 2016)
- Vente de terrain : 346 K€
- FCTVA
- Subventions
- Emprunt

Les dépenses à financer :

- Le remboursement de l'emprunt : 490 K€
- L'acquisition de terrain : 276 K€
- Des études
- Des travaux

Tout ce qui ne sera pas dépensé permettra d'équilibrer 2018

Objet	2017	2018	2019	2020
Moe désamiantage	7 800			
Réfection toitures amiantées	82 000	79 000		
Mise aux normes accessibilité	46 600	367 260		
Remplacement menuiseries extérieures	84 850	36 000	40 000	35 000
Travaux de couverture	4 700	86 000	60 000	60 000
Travaux peinture et revêtements sol	59 950	47 300	46 000	45 000
Travaux éclairage int et électricité	40 250	60 000	40 000	40 000
Travaux amélioration performances d'énergie	18 200	75 000	65 000	65 000
Travaux de sécurité	28 750			
Travaux Skate parc	15 000			
Travaux église	50 000			
Réseaux de voirie	38 000			
Autres travaux	77 900	80 000	80 000	80 000
Acquisition de locaux dans le projet Galieni pour l'espace multi accueil petite enfance			800 000	
Equipement de l'espace multi accueil petite enfance				100 000
Moe Les Hublins	109 800			
Extension de l'école des Hublins			680 000	340
Moe René Pion	60 990			
Extension école R. Pion		616 800		

Objet	2017	2018	2019	2020
Moe Terrain Synthétique	117 800			
Construction terrain synthétique		1 200 000		
Moe vestiaire du terrain de l'Hautil			100 000	
Construction vestiaire du terrain de l'Hautil				740 000
Etude consolidation ancien pont	11 700			
Travaux ancien pont	-	38 000		
Instrumentation Consolidation façade arrière Mairie	11 700			
Travaux de consolidation façade arrière Mairie		100 000		
Autres études	1 500	10 000	10 000	10 000
Acquisition véhicules		20 000	20 000	41 000
Matériel et outillages techniques	6 720	20 000	20 000	20 000
Licences informatiques	58 800	20 000	20 000	20 000
Matériel informatique	144 000	70 000	70 000	70 000
Acquisition de terrain	294 226			
Mobilier de bureau pour administration et écoles	19 955	15 000	15 000	15 000
Divers matériel	85 910	50 000	50 000	50 000
TOTAL	1 477 101	2 990 360	2 116 000	1 391 340

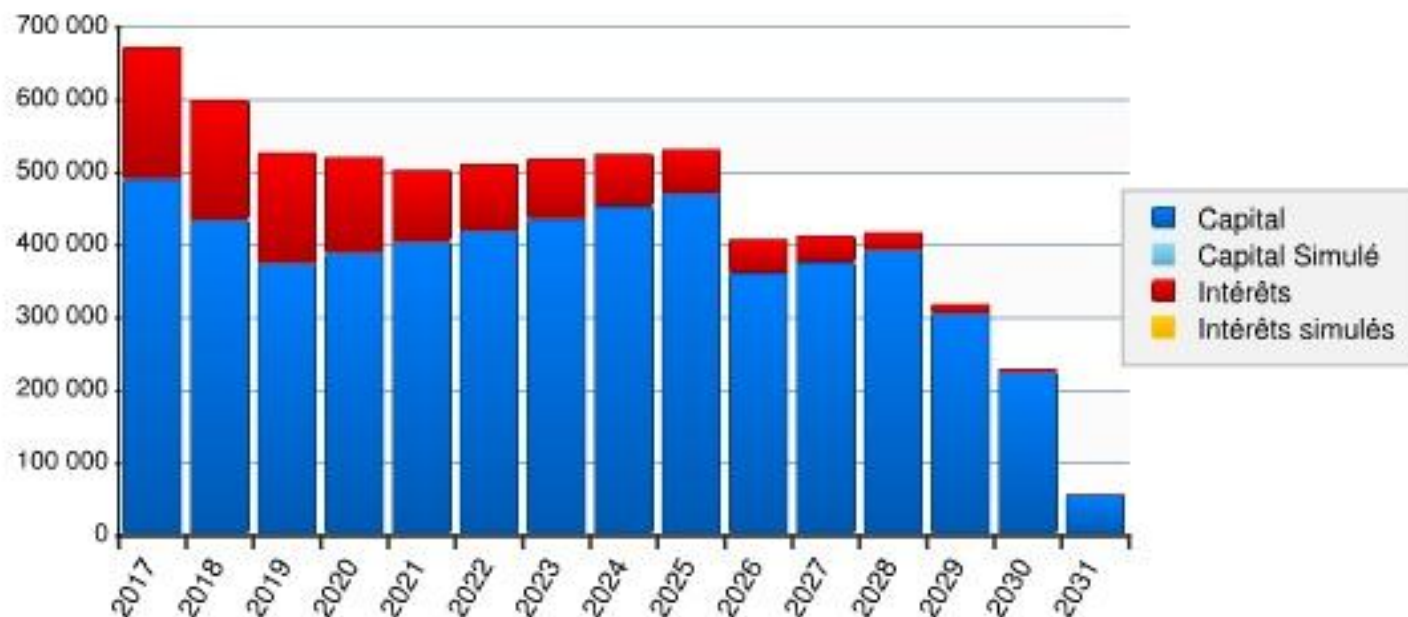
Dépenses d'investissement : focus sur l'emprunt

La dette de la Commune :

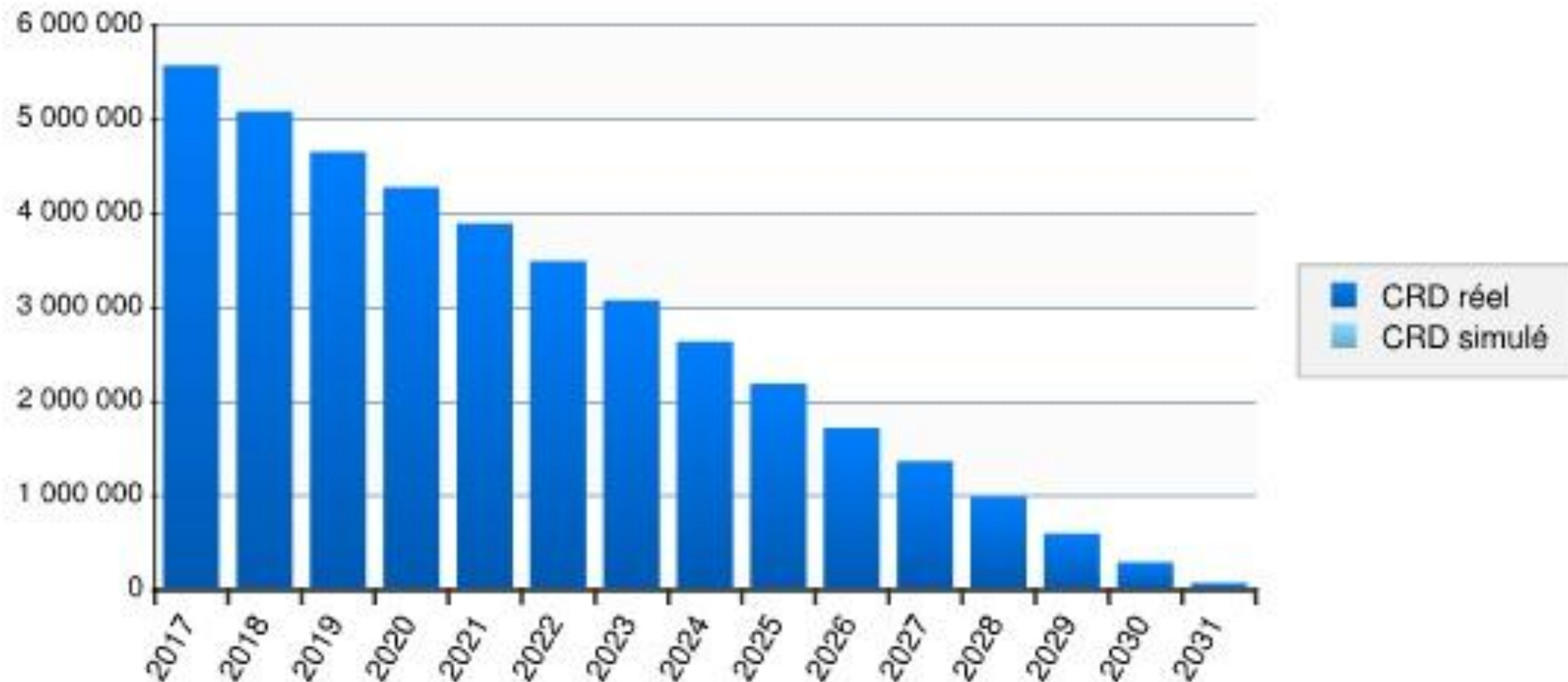
- 8 emprunts contractés
- 4 prêteurs.
- 5 557 645€ encours restant à rembourser au 31/12/2016.
- Taux moyen 3,45 %.

	2013	2014	2015	2016	2017
Capital amorti	573 108,72 €	598 184,67 €	512 778,50 €	537 354,83 €	488 681,96 €

Flux de remboursement



Evolution du CRD (capital restant dû)



	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CRD début d'exercice	7 779 072,19 €	7 205 963,47 €	6 607 778,80 €	6 095 000,30 €	5 557 645,47 €	5 068 963,51 €

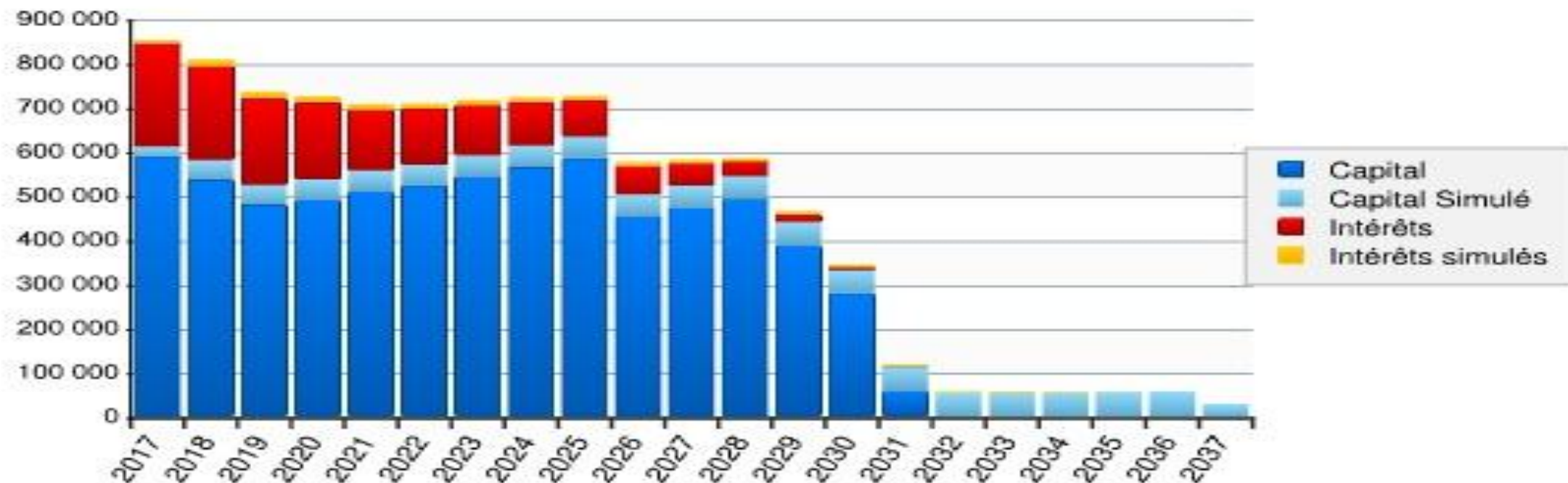
SIMULATION D'EMPRUNT

Taux fixe actuel : entre 1,4 % et 1,7 % sur 20 ans

Emprunt de 500 000 € sur 20 ans à 1,5 %, annuité constante

➔ Échéance de 29 K€, avec taux d'intérêt à 7,5 K€ la première année

Flux de remboursement



LES NEGOCIATIONS SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AVEC LA CU

En 2017 (Hors SDIS et transport occasionnel) : + 1 M€
= augmentation de +21,3 % des taux

Suppression du pacte fiscal : 583 K€ en 2016 et 2017

→ Récupération de 1 166 K€ d'autofinancement (= + 14 % des taux)

Modification du calcul de la compétence voirie

→ Récupération de 400 K€ d'autofinancement (= + 5 % des taux)

Merci de votre attention